

Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le

S²LOW

ID : 089-200049286-20250619-ADM_2025_3CONV-DE



**Convention de coopération
entre
la Ville de Paris
et le Pôle d'équilibre territorial et rural
Nord de l'Yonne**

SOMMAIRE

Préambule	3
I° Valoriser les interfaces sur l'agriculture et l'alimentation durables	4
A° Favoriser la conversion à l'agriculture durable	4
B° Développer l'alimentation durable.....	5
II° Accélérer la transition vers des énergies durables	6
A° Développer la recherche de gisements de biomasse	6
B° Développer le transport fluvial	7
C° Soutenir l'électricité solaire	7
III° Renforcer l'attractivité touristique et culturelle	8
A° Les aspects culturels	8
B° Développer le tourisme durable	8
IV° Pilotage et mise en œuvre	9
A° Pilotage	9
B° Mise en œuvre	9
C° Durée et modification	10

Entre les soussignés :

Le **PETR du Nord de l'Yonne**, représenté par son Président, Monsieur Nicolas SORET, habilité à cet effet par délibération du Comité syndical du 19 juin 2025,

Et :

La **Ville de Paris**, représentée par sa Maire, Madame Anne HIDALGO, habilitée à cet effet par délibération du Conseil de Paris du juin 2025,

Ci-après « les parties ».

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule

Paris et l'Yonne entretiennent des liens très anciens : dès le XVI^e s., Sens et Joigny faisaient partie des subdélégations de la Généralité de Paris, puis le commerce entre les deux territoires s'est développé à partir du XVIII^e s. avec la création des canaux de Bourgogne et du Nivernais notamment.

Au milieu du XIX^e siècle, la ligne Paris-Lyon – bientôt étendue à Marseille – traverse l'Yonne, complétant le maillage des infrastructures de transport au profit de l'intensification des échanges avec Paris et sa région. Peu après, les autorités de Paris entreprennent de prélever l'eau des sources icaunaises de la vallée de la Vanne. Cela favorise la réalisation de l'aqueduc de la Vanne (1874), à la demande du préfet Haussmann.

Si les traces de cette histoire se lisent encore sur le territoire icaunais (canaux, aqueduc et ligne PLM demeurent fonctionnels), la relation d'interdépendance qui avait présidé à l'édification de ce réseau de communication et à sa pleine utilisation a été profondément bouleversée au cours de la deuxième moitié du XX^e siècle, tant par l'avènement de solutions de transport massifié à longue distance (fret routier, fret maritime et fret aérien), que par la globalisation des échanges.

Mais ce modèle de développement « déterritorialisé » est aujourd'hui remis en cause. L'évidence des externalités sociales, environnementales et sanitaires qui en résultent ont remis au centre du jeu les notions de « proximité » et d'écosystème productif local. Les projets qui s'en inspirent intéressent aussi les métropoles, assujetties à des flux d'approvisionnement internationalisés et standardisés, que les villes moyennes et les territoires ruraux touchés par la désindustrialisation et la perte de leur visibilité passée. Dans ce cadre les attentes des collectivités du nord de l'Yonne, parfois qualifiées de troisième couronne parisienne, sont fortes à l'égard du Grand Paris.

Celles de la capitale ne sont pas moindres à l'égard de ces territoires pourvoyeurs de ressources naturelles et agricoles, que leur situation géographique destine à jouer un rôle clé pour équilibrer le phénomène de métropolisation et permettre la décarbonation des échanges. Pour Paris, la coopération avec la ville de Joigny et les territoires ruraux qui l'entourent témoigne d'une volonté de décliner de façon concrète, et dans une logique de réciprocité, son action pour l'adaptation au réchauffement climatique la préservation de la biodiversité, la maîtrise et la diversification de l'activité touristique, et le développement des circuits économiques locaux. Autant d'objectifs inscrits dans la Stratégie de Résilience, le Plan Alimentation Durable et le Plan Climat Air Energie de Paris.

Par cet acte de coopération, il s'agit, pour la Ville de Paris et le PETR du Nord de l'Yonne, d'amplifier le travail amorcé lors de la convention initiale de 2021, avec des réalisations opérationnelles au service des habitants.

La présente convention détaille le programme de travail que se donnent les deux collectivités, et qui sera organisé autour de **trois thématiques centrales** :

- **Valoriser les interfaces entre Paris et l'Yonne autour de l'agriculture et l'alimentation durables ;**
- **Accélérer la transition énergétique par des projets sur les énergies durables ;**
- **Améliorer l'attractivité locale via des projets culturels et touristiques durables.**

La présente convention précise les actions en découlant, et les conditions de leur mise en œuvre, tant pour leur définition que pour leur pilotage technique et politique. Dans ce

cadre, d'autres conventions de coopération, ayant pour objet la mise en œuvre en commun par les parties de leurs compétences et moyens pourront être conclues.

I° Valoriser les interfaces sur l'agriculture et l'alimentation durables

A° Favoriser la conversion à l'agriculture durable

L'agriculture durable intéresse directement la relation entre Paris et le nord de l'Yonne, à travers notamment, mais pas exclusivement, la question de **l'approvisionnement en eau de Paris**. La nappe dite de la craie du Sénonais et Pays d'Othe approvisionne en eau une vaste moitié est du nord de l'Yonne ainsi qu'une partie du sud de la Ville de Paris via l'aqueduc de la Vanne : chaque année, 35 millions de m³ sont consommés dans l'Yonne (irrigation et industries comprises) et un peu plus de 40 millions prélevés pour répondre aux besoins de la Ville de Paris. Les captages de l'aire d'alimentation de la Vallée de la Vanne et du ru de saint Ange, exploités par Eau de Paris, sont exposés au risque de dégradation de la qualité des masses d'eau, en raison de la prédominance des grandes cultures céréalières et oléagineuses. Ils font l'objet d'une surveillance renforcée. Les effets du changement climatique nécessitent aussi une vigilance accrue du point de vue quantitatif sur les prélèvements d'eau en période d'étiage.

Aux fins de garantir cette masse d'eau d'un point de vue qualitatif, des partenariats sont déjà à l'œuvre. **Eau de Paris**, en partenariat avec BioBourgogne Franche Comté et avec l'appui financier de l'agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN), **accompagne les conversions vers l'agriculture biologique sur l'ensemble de l'aire d'alimentation des captages** (AAC) des sources de la Vallée de la Vanne et du ru de Saint-Ange. Cette AAC s'étend sur 49 communes et totalise 13 sources gérées par Eau de Paris. Elle concentre près de 7000 ha de surfaces cultivées en bio en 2023, soit près de 30% de la SAU totale de cette aire contre 1% en 2010 et 6,6% en 2013.

Enfin, au même titre que sur l'AAC de la Vallée de la Vanne, l'AAC de la Vallée du Lunain présente 2 captages, celui de Villemer et celui de Villeron, qui alimentent le dispositif d'approvisionnement en eau potable de la Ville de Paris. Sur ces zones également, Eau de Paris, avec l'appui technique de la Chambre d'Agriculture de l'Yonne, accompagne les producteurs volontaires vers des pratiques agricoles plus durables basées notamment sur l'optimisation des couverts végétaux, la réduction des quantités d'intrants (phytosanitaires et azote), ainsi que l'allongement et la diversification des rotations. Cette AAC s'étend sur 3 départements correspondant à 39 communes pour une superficie totale de plus de 38 000 hectares. Sur cette aire d'alimentation, 20 % des surfaces agricoles pour un total de près de 4600 ha sont engagées en contrats d'agriculture durable (agriculture biologique ou réduction d'intrants sous contractualisation avec Eau de Paris). 70 % de ces surfaces sont en AB (près de 3300 ha).

Axe de coopération :

- **Valoriser l'agriculture biologique et les surfaces en agriculture durable sous contrat sur les aires de captage** d'Eau de Paris : le déploiement depuis 2020 d'un dispositif de contrats de **paiement pour services environnementaux (PSE) sur les AAC des vallées de la Vanne et du Lunain** fait figure de modèle sur le territoire national. Ce dispositif a notamment permis d'augmenter la Surface Agricole Utile (SAU) biologique sur ces deux territoires (30% de surfaces en bio en 2023 sur la vallée

de la Vanne), et il permet aux agriculteurs concernés de bénéficier d'un complément de revenu indispensable au maintien en agriculture biologique. Cette démarche de protection des aires de captage en eau potable d'Eau de Paris sera poursuivie et ces deux aires de captage resteront des territoires pilotes de la démarche de protection.

B° Développer l'alimentation durable

La Ville de Paris a un engagement de longue date pour l'amélioration de la qualité alimentaire et de préservation de l'environnement, déployant un plan alimentaire territorial dès 2010. Dans son Plan Alimentation Durable 2022-2027 (PAD), Paris se fixe l'objectif d'atteindre 100% d'alimentation durable d'ici 2027, dont 50% de local (moins de 250km) et 75% de produits bio, dans les 30 millions de repas servis chaque année dans les restaurants collectifs appartenant à la Ville. Depuis, le Plan Climat Air Énergie 2024-2030 de Paris, adopté fin 2024, a défini un objectif de 60% d'alimentation locale dans la restauration collective parisienne en 2030.

Dans ces plans stratégiques, la **Ville de Paris** souligne qu'elle est nécessairement **dépendante d'autres territoires** pour nourrir ses 2,2 millions d'habitants, s'ajoutant à 1 million de travailleurs non-Parisiens et 280 000 touristes présents quotidiennement dans la capitale. Si environ 70% des volumes de denrées alimentaires consommées à Paris viennent de France, en particulier des régions du Bassin Parisien, Paris dépend encore de territoires éloignés en particulier pour ses approvisionnements en fruits et légumes. La relocalisation, même partielle, de l'approvisionnement alimentaire parisien est possible à l'échelle du Bassin Parisien, à la condition de **développer la complémentarité et la structuration des filières agricoles durables** notamment en renforçant le lien entre consommateurs et producteurs, et en supprimant les freins à la mutation du système agricole local.

L'enjeu de l'alimentation durable est directement lié à celui de la qualité de l'eau, dans la mesure où l'alimentation durable permet de **fournir un débouché aux agriculteurs biologiques** et sous contrats PSE présents sur les aires d'alimentation de captage. C'est la raison pour laquelle, la Ville de Paris s'est engagée aux côtés du PETR du Nord de l'Yonne et d'autres collectivités du bassin hydrographique Seine-Normandie dans une réponse commune à l'AMI "Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires" de la Banque des Territoires. Ce projet intitulé « **Seine Nourricière** » va permettre de renforcer la structuration des filières nord icaunaises durables en bénéficiant d'un cofinancement potentiel de 10 millions d'euros sur l'ensemble du projet. Sur le territoire du PETR du Nord de l'Yonne, les études menées dans le cadre du projet ont permis d'identifier le besoin d'une plateforme logistique à destination des filières durables qui pourrait voir le jour durant la phase de réalisation du projet.

En complément du projet "Seine Nourricière", cette démarche commune a également donné lieu, en 2023, à la création de l'association AgriParis Seine qui regroupe également la Ville de Paris, le PETR du Nord de l'Yonne et des collectivités du bassin Seine-Normandie. Les actions menées par AgriParis Seine permettent notamment d'**accompagner les producteurs et transformateurs durables du Nord de l'Yonne pour fournir la restauration collective parisienne**.

Axes de coopération :

- Renforcer les **liens entre producteurs icaunais et les acteurs de la restauration collective de la Ville** de Paris : l'association AgriParis Seine a pour objectif de faire le lien entre les producteurs des collectivités membres et la restauration collective, en particulier celle de la Ville de Paris du fait de son volume important. Le projet Seine

Nourricière devrait permettre de financer différents outils nécessaires à la réalisation de cette démarche, par exemple la plateforme web logistique de mise en relation (des producteurs et acheteurs). Les prochaines années seront déterminantes pour la réalisation de ces projets.

- Développer un projet de **jumelage scolaire**, ciblé sur une **sensibilisation à l'alimentation durable dans le cadre d'un projet pédagogique** : les enfants sont les premiers concernés par les enjeux et projets évoqués d'alimentation durable, en tant que convives de la restauration collective. Ainsi, en complément des actions déjà entreprises, un jumelage entre une classe parisienne et une classe nord icaunaise permettrait de sensibiliser les élèves à l'alimentation durable, tout en renforçant les liens entre les deux territoires. Sera étudiée la possibilité de s'appuyer sur le cadre du programme de cité éducative dont bénéficie certaines écoles nord icaunaises et parisiennes de quartiers en difficulté sociale.

II° Accélérer la transition vers des énergies durables

A° Développer la recherche de gisements de biomasse

Les enjeux en production énergétique sont essentiels pour adapter les territoires au changement climatique et favoriser la transition écologique.

La Ville de Paris est en cours de renouvellement de sa concession du **réseau de chaleur** parisien d'ici 2026. L'atteinte des objectifs du Plan Climat de la Ville nécessite la poursuite du verdissement du réseau de chaleur, la cible de 75% du réseau verdi étant visée pour 2030 (et 100% en 2050). Dans ce contexte, la Ville manifeste un intérêt pour que soient menées des études prospectives de **recherche de nouveaux gisements de biomasse**. Le futur concessionnaire sera amené à diversifier ses sources de biomasse pour sécuriser son approvisionnement. Dans l'Yonne, les ressources de bois sont abondantes, et leur exploitation compatible avec une gestion durable des forêts. La région dispose d'une fédération interprofessionnelle du bois. Le PETR du Nord de **l'Yonne pourrait représenter ainsi une zone potentielle de gisement** de bois de biomasse brut ou transformé (ex plaquettes de bois et pellets). Le développement de la filière bois-énergie de l'Yonne pourrait ainsi contribuer au verdissement du réseau de chaleur parisien. D'ailleurs, le Schéma directeur de la chaleur de la Ville de Paris prévoit de soutenir l'essor d'une filière bois/biomasse/pellets de dimension régionale et au-delà du territoire francilien.

Dans le contexte du **renouvellement du réseau de chaleur** de Paris, une SEMOP, Société d'économie mixte à opération unique, sera créée avec trois actionnaires (la Ville, l'opérateur et la Banque des territoires). La consultation en cours permettra de choisir l'opérateur de la SEMOP. Cette SEMOP, qui devra instaurer un Comité territorial de la chaleur urbaine, regroupant les collectivités utilisatrices du réseau, qui pourra **réaliser des études stratégiques sur l'approvisionnement en biomasse** au-delà du seul outil de production.

Axes de coopération :

- Paris et le PETR coopéreront en vue de faire remonter des contacts de la **filière bois** icaunaise et de permettre une prise de contact avec les candidats à la concession, ces derniers restant libres de contacter ces interlocuteurs par la suite en vue d'établir leur offre finale pour la concession ;

- La Ville de Paris et le PETR pourront partager une prospective commune sur le réseau de chaleur et échanger sur les complémentarités d'action sur la production de biomasse, afin de poursuivre le verdissement du son réseau de chaleur parisien, au-delà du renouvellement de la concession ;
- La Ville de Paris pourra, dans le cadre du **Comité territorial du réseau de chaleur** dont elle sera membre, travailler sur les orientations stratégiques de développement au-delà du seul outil industriel, dont en particulier **l'étude d'opportunité d'un soutien à l'établissement d'une filière bois** structurée, susceptible de bénéficier au PETR de l'Yonne.

B° Développer le transport fluvial

Afin de soutenir les liens commerciaux entre Paris et le nord de l'Yonne tout en favorisant la transition écologique, le transport des marchandises pourra s'appuyer sur les modes doux, tels que le **transport logistique fluvial**. Le mode fluvial pourra notamment être développé pour le transport du **bois de biomasse**. Le PETR pourrait, le cas échéant, mobiliser la DDT 89 sur le développement du transport fluvial du bois de biomasse, si ce projet économique est amené à se déployer.

Axes de coopération :

- Le PETR pourra, le cas échéant, étudier le potentiel de mobilisation du port de **Gron**, situé près de Sens, pour assurer le transport fluvial de marchandises produites dans le PETR, dont le bois de biomasse vers le territoire francilien. Gron est un port partenaire d'HAROPA mais situé hors de son réseau portuaire ;
- La Ville de Paris pourra, le cas échéant, étudier avec la Métropole du Grand Paris (MGP) et les collectivités fondatrices de l'Entente Axe Seine, la possibilité d'intégrer les perspectives de transport du bois de l'Yonne vers la région francilienne dans le cadre des travaux menés par la nouvelle **chaire logistique** et réindustrialisation métropolitaine.

C° Soutenir l'électricité solaire

Dans le cadre de son **Plan Climat 2024-2030**, la Ville de Paris souhaite favoriser la consommation et la production d'énergies renouvelables, afin de contribuer à la neutralité carbone (Paris vise 45% de sa consommation énergétique en énergies renouvelables d'ici 2030). À cet effet, la Ville de Paris a inscrit, dans son Plan Climat, sa volonté d'engager des contrats de **Power Purchase Agreement (PPA), contrats d'achat direct d'énergies renouvelables** de long terme conclus auprès de producteurs, afin de couvrir une partie des besoins de la Ville par ces achats directs.

Paris et le PETR souhaitent coopérer en vue d'étudier l'installation d'une **centrale solaire** dans l'Yonne de production d'électricité, s'appuyant sur un projet de PPA en achat direct. La centrale de panneaux photovoltaïques produirait une électricité destinée à couvrir une partie des besoins de Paris, et avec un potentiel d'achat du PETR du nord de l'Yonne.

Axes de coopération :

- La Ville de Paris et le PETR coopéreront, en vue de rechercher le **foncier** nécessaire au projet et étudieront les options possibles (terrain remis en dotation à Eau de Paris sous réserve des objectifs de protection de la ressource en eau, achat du foncier, location...);

- Une fois le cadre foncier consolidé, Paris et le PETR étudieront le montage du projet, avec la possibilité de mobiliser un **exploitant** spécialisé, par exemple la SEM Axe Seine Énergies Renouvelables (SEM ASER). Une coopérative citoyenne pourrait par ailleurs être associée sur le financement du projet.

III° Renforcer l'attractivité touristique et culturelle

A° Les aspects culturels

La culture est une composante essentielle de l'attractivité d'un territoire, pour Paris comme pour le territoire nord icaunais. La Ville de Paris dispose d'une offre culturelle très importante, tant par la richesse de ses collections et lieux culturels que par le nombre d'acteurs qui y font vivre la culture. La possibilité **de développer des échanges** en la matière constitue donc une opportunité pour le PETR afin d'étoffer l'offre culturelle de son territoire.

Axes de coopération :

- Le PETR du Nord de l'Yonne, en **mettant à disposition des salles** présentes sur son territoire, pourrait accueillir des artistes parisiens, leur offrir des espaces de création et de représentation, contribuant ainsi à alléger la forte demande sur les infrastructures culturelles de la capitale tout en dynamisant l'offre artistique de son territoire (par exemple pour des compagnies théâtrales) ;
- La Ville de Paris et l'Etablissement Public Paris Musées étudieront avec le PETR la possibilité de **prêt d'œuvres** d'art parisiennes **ou d'expositions** parisiennes ayant déjà été représentées et qui pourraient être de nouveau valorisées sur le territoire nord icaunais.

Le PETR du Nord de l'Yonne servira de relai entre la Ville de Paris et les différents espaces culturels de son territoire.

B° Développer le tourisme durable

L'Yonne dispose d'un **potentiel touristique** remarquable, allié à une facilité d'accès et une proximité géographique avec Paris : qualité et diversité des paysages, patrimoine, gastronomie et terroir réputés, canaux et rivières.... Les infrastructures de transports entre les deux territoires sont bien développées, via des axes routiers, navigables et ferroviaires, et une offre diversifiée d'hébergement existe. L'Yonne offre notamment des activités de tourisme patrimonial, fluvestre, cyclotouristique ou encore rural et des activités de loisirs nature diversifiées, dans un environnement naturel préservé.

Axes de coopération :

Le partenariat entre Paris et le territoire du PETR de l'Yonne pourra valoriser l'attractivité touristique locale et s'appuyer à cet effet sur plusieurs types d'actions, notamment autour du **tourisme vert et durable**, en proposant une **offre touristique à des publics fragiles spécifiques**.

- Paris et le PETR impulseront un travail entre l'Office du tourisme de Joigny et du Jovinien et Paris Je T'aime - Office du tourisme, en vue de renforcer la destination icaunaise pour les touristes venant à Paris et le public parisien ;

- Paris et le PETR travailleront au développement d'une offre touristique pour des **excursions à la journée dans l'Yonne, pour un public social de séniors** parisiens (en lien avec l'offre du service des solidarités de la Ville de Paris) ;
- Paris et le PETR travailleront à proposer une offre touristique de **courts séjours** dans l'Yonne à un autre public spécifique : celui des **enfants et jeunes parisiens** scolarisés à Paris, en lien avec l'offre du service des affaires scolaires de la Ville de Paris. Des **séjours pédagogiques**, ciblés sur la reconnexion avec le vivant et le monde agricole (ex visites de ferme), pourraient par exemple être envisagés.

Le travail engagé avec différentes directions de la Ville de Paris sera poursuivi, en lien avec les services techniques spécialisés du PETR du Nord de l'Yonne.

IV° Pilotage et mise en œuvre

A° Pilotage

Afin d'accompagner la mise en œuvre de la convention, seront mis en place des outils de pilotage et de suivi.

Un comité de pilotage stratégique est co-présidé par la Maire de Paris, ou son représentant, et le Président du PETR Nord-Yonne, ou son représentant. Il se réunira **au moins une fois par an** et pourra, au démarrage, se réunir une première fois dans les six mois qui suivent la signature de la convention. Il vérifiera et évaluera l'avancement des actions de la présente convention, réorientera si nécessaire les travaux du comité technique, et validera le cas échéant les éventuels avenants. En fonction des besoins, ce comité de pilotage sera élargi aux partenaires institutionnels associés aux actions.

Un comité technique, formé de représentants des deux administrations, sera mis en place, chargé du suivi général et de l'animation de l'ensemble de la démarche. Il préparera le comité de pilotage en établissant l'ordre du jour et la liste des partenaires à convier. Le comité technique se réunira en tant que de besoin, au minimum **une fois par semestre**. Son secrétariat sera assuré conjointement, pour la Ville de Paris, par la Délégation générale au Grand Paris, et pour le PETR du nord de l'Yonne, par sa Direction générale des services. Il associera en tant que de besoin les différentes directions techniques et services mobilisés pour l'exécution de la convention, ainsi que les partenaires concernés.

Les entités coordonnatrices des deux collectivités sont représentées, pour Paris, par la Délégation générale au Grand Paris, et pour le PETR, par sa Direction générale des services.

B° Mise en œuvre

Pour assurer le suivi des actions précédemment citées, le PETR du nord de l'Yonne et Paris s'engagent à mobiliser leurs services et moyens propres.

Les compétences des services suivants seront en particulier mobilisées :

Ville de Paris : Secrétariat Général – Délégation Générale au Grand Paris
(coordination)

Direction de l'Urbanisme
Direction de la Voirie et des Déplacements
Direction des Espaces verts et de l'Environnement
Direction de la Transition Écologique et du Climat
Direction de l'Attractivité et de l'Emploi
Direction des Affaires Scolaires
Direction des Solidarités

PETR du nord de l'Yonne et CC de Joigny et du Jovinien :
Direction Générale des Services de la CC (coordination)
Service d'Urbanisme de la ville de Joigny
Direction des Affaires culturelles de Joigny et la CC
Service scolaire de la ville de Joigny

Partenaires mobilisables :
Eau de Paris
AgriParis Seine
Office du tourisme de Joigny et du Jovinien (OTJJ)
OTCP
Académie du Climat
Établissement Public Paris Musées

C° Durée et modification

La présente convention est conclue pour une durée de 4 ans à compter de son adoption en assemblée délibérante, et sera renouvelée une fois pour 4 ans par reconduction tacite.

Si l'une des parties souhaite mettre fin à la présente convention avant son terme, elle devra avertir l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception en respectant un délai de préavis de trois mois.

Les parties peuvent modifier d'un commun accord la présente convention en concluant un avenant, soumis à l'approbation de leurs assemblées délibérantes respectives. Ces ajustements pourront porter sur le contenu des actions engagées, leur mise en œuvre, ou l'ouverture de nouvelles actions partenariales, en fonction des dynamiques générées.

Convention-cadre établie en 2 exemplaires originaux.

Le PETR du Nord-Yonne

La Ville de Paris

**Représenté par Monsieur le Président,
NICOLAS SORET**

**Représentée par Madame la Maire,
ANNE HIDALGO**

ANNEXE

Tableau des services mobilisés par la convention

<i>Axe de la convention</i>	<i>Action</i>	<i>Pilote de l'action</i>	<i>Service chef de projet opérationnel</i>	<i>Service partenaire</i>
Volet n°1 - Agriculture et alimentation durables	1.1 Valoriser l'agriculture biologique des aires de captage	Eau de Paris	Eau de Paris – Direction de service	Direction des Espaces verts et de l'Environnement DEVE - DAD Division alimentation durable / Chef de projet PETR
	1.2 Renforcer les liens des producteurs icaunais et la restauration collective Ville	AgriParis Seine - Ville de Paris	Direction des Espaces verts et de l'Environnement DEVE - DAD Division alimentation durable	Chef de projet PETR
	1.3 Développer un jumelage scolaire (sur l'alimentation durable)	Ville de Paris	Direction des Affaires Scolaires DASCO - Bureau des actions et des projets pédagogiques et éducatifs (BAPPE)	- Cheffe de projet cohésion sociale de Joigny - Pôle scolaire de la ville de Joigny - Académie du Climat de Paris
Volet n°2 - Energie durable et transition écologique	2.1 Développer un projet en électricité solaire	Ville de Paris	Direction de la Transition Écologique et du Climat DTEC -Pôle énergie	Chef de projet PETR
	2.2 Recherche de gisements de biomasse	Ville de Paris	Direction de la Voirie et des Déplacements DVD – Mission de Contrôle des Concessionnaires de distribution d'énergie	Chef de projet PETR
	2.3 Améliorer les flux logistiques	PETR Nord Yonne	PETR chef de projet (avec l'appui de la DDT89)	Direction de la Voirie et des Déplacements – Agence de la Mobilité (Ville de Paris) / Chaire logistique métropolitaine et réindustrialisation de l'Axe Seine
Volet n°3 – Culture et tourisme durable	3.1 Faciliter la mise en relation des partenaires institutionnels du tourisme	PETR Nord Yonne	OTJJ (Office du tourisme de Joigny et du Jovinien)	Chef de projet PETR / Direction de l'Attractivité et de l'Emploi – Bureau du Tourisme (Ville de Paris)
	3.2 Favoriser l'organisation de courts séjours et excursions touristiques (Yonne)	Ville de Paris	DASCO Bureau des séjours (avec la DSOL en appui, BAPVS Bureau des Actions Pour la Vie Sociale)	OTJJ (Office du tourisme de Joigny et du Jovinien)
	3.3 Soutenir les lieux culturels et les résidences d'artistes	PETR Nord Yonne	PETR Direction des affaires culturelles de Joigny	Direction des Affaires Culturelles – Mission Territoires (Ville de Paris) / Etablissement Paris Musées